

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

4 janvier 2020

Dossier complet le :

4 janvier 2020

N° d'enregistrement :

2020-0165

#### 1. Intitulé du projet

Travaux d'aménagement du parking de la gare SNCF "Le Poirier-Université" à Trith-Saint-Léger

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Syndicat Intercommunal de Mobilité et d'Organisation Urbaine du Valenciennois

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. Roulet Philippe - Directeur général adjoint

RCS / SIRET

2 0 0 0 4 6 6 3 9 0 0 0 1 5

Forme juridique

Syndicat mixte communal

#### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41° a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus	Aménagement d'un parking d'une capacité de 107 places de stationnement.

#### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Réfection du parking déjà existant de la gare SNCF "Le Poirier-Université" à Trith-Saint-Léger sur une surface de 3775 m<sup>2</sup>.

Un rabotage du revêtement actuel du parking sera réalisé.

L'aménagement du parking prévoit une capacité de 107 places de stationnement (uniquement pour véhicules légers) dont 97 normales, 4 pour personnes à mobilité réduite (PMR) et 5 pour le covoiturage. Un abri vélo couvert supplémentaire à celui de la gare sera implanté (vingtaine de places prévues).

Une gestion alternative des eaux pluviales sera opérée : infiltration sur site au niveau des places de stationnements revêtues de dalles alvéolaires perméables, écoulement gravitaire de l'eau collectée pour rejet à débit limité vers le réseau communal (débit de fuite de 2 l/s).

Une conservation de la végétation existante et l'implantation de végétation (engazonnement, arbres) en bordure de la rue G. Delory sera effectuée. Aucun travaux n'est prévu sur l'emprise de la rue G. Delory, mise à part des reprises d'engazonnement. L'éclairage public du parking sera mis en place. Les 2 accès VL existants seront conservés et équipés de portiques. Le parking sera clôturé et équipé de la signalétique et des marquages nécessaires (de circulation, accès piéton...).

#### **4.2 Objectifs du projet**

L'état actuel du parking est :

- usé et dépourvu de signalisation ( panneaux, marquages au sol... ) ;
- non sécurisé ;
- non adapté aux PMR (survêtement du sol composé de graviers/enrobé usé) ;
- d'une faible capacité d'accueil pour les usagers de transports alternatifs pour se rendre jusqu'à la gare (vélo, covoiturage...).

Les aménagements prévus permettront d'améliorer l'accueil des usagers de la gare et de faciliter la circulation aux abords du parking.

Le projet s'inscrit également dans une démarche visant à limiter son impact sur l'environnement (gestion alternative des eaux pluviales et conservation de la végétation existante en bordure de la rue G. Delory).

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Les travaux seront réalisés uniquement en surface sur une période de 3 mois. Les différentes étapes impliquent :

- Les travaux de voirie : opérations de piquetage, de nettoyage/désherbage puis de terrassement (rabotage du revêtement existant, nivellement du site,...) de l'aire de stationnement.
- Les installations des réseaux électriques et d'assainissement seront réalisées en parallèle des opérations de terrassement. Les travaux d'assainissement correspondent à la mise en place des ouvrages de gestion des eaux pluviales : drains, canalisations par écoulement gravitaire, regards de visite, bouches d'injection, zone de tamponnement et raccordement à l'existant.
- La pose des différentes couches d'assise, de forme et de revêtement du parking sera réalisée dans un troisième temps. Le revêtement des voiries et du cheminement piéton est un enrobé classique. Les stationnements seront réalisés de dalles alvéolaires perméables remplies de mousse pré cultivée (type sedum) et de pavés. Les dalles des stationnements PMR seront entièrement remplies de pavés.
- Les travaux d'engazonnement et d'implantation de la végétation en bordures de parking impliquent l'apport de terre arable sur une épaisseur de 30 cm, puis l'engazonnement des bandes enherbées selon un mélange de graminées/dicotylédones (type ray-grass anglais) et des plantations d'arbustes/arbres (charmes) aux emplacements prévus.

Le parking sera clôturé et les accès VL existants rénovés (installations de deux portiques).

Les travaux seront entrepris en deux temps pour permettre un accès aux usagers souhaitant stationner. Les travaux seront ainsi réalisés sur la première moitié du parking puis la seconde.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

L'aménagement du parking engendrera une fluidification du trafic dans le parking. La capacité d'accueil envisagée (jusqu'à 107 VL en même temps) ne modifiera pas l'intensité du trafic actuellement observée.

Le parking sera adapté pour les PMR (4 stationnements dédiés, revêtement et signalisation adaptés...), le covoiturage (5 stationnements dédiés) et les cyclistes (abri fermé sécurisé d'une capacité d'une vingtaine de places).

La gestion des eaux pluviales sera réalisée par infiltration au niveau des places de parking revêtues de dalles alvéolaires perméables (2000 m<sup>2</sup>). Par écoulement gravitaire, l'eau collectée sera acheminée vers une zone de tamponnement pour rejet à débit limité vers le réseau communal (débit de fuite de 2 l/s). La zone de tamponnement se situe sous les espaces de stationnement adjacents aux voies ferrées (chaussée stockante).

L'éclairage du parking est prévu via 7 candélabres à double crosse d'une hauteur de 8 m équipés de lanternes LED avec un fonctionnement annuel de 4100 heures (170 jours).

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Examen au cas par cas (présent document)

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du projet (m <sup>2</sup> )	3 775
Surface perméable (revêtement des places de parking) (m <sup>2</sup> )	2 000
Longueur place de stationnement classique (m)	5,0
Nombre de places (sans unité)	107
Débit de fuite (l/s)	2

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Parking de la gare SNCF " Le Poirier  
Université " rue Gustave Delory  
59125 Trith - Saint-Léger

Section AW - Parcelle 093

Coordonnées en Lambert 93 :

X : 735845,15 m

Y : 7025903,41 m

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 03° 50' 27" 52 Lat. 50° 32' 98" 40

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non. Les ZNIEFF les plus proches du site sont les ZNIEFF de type I intitulées " Marais et terail de Wavrechain-sous-Denain et Rouvignies" (n° régional 204) et de la vallée de l'Ecaillon entre Beaudignies et Thiant (n° régional 171) situées à environ 4 km du site.  Le projet n'aura pas d'impact sur les ZNIEFF mentionnées.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne se situe pas en zone montagneuse.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non il ne se situe pas dans une zone couverte par un APB. L'APB le plus proche du site est celui du "Massif forestier de la Lanière" (réf : FR3800773) situé à un peu moins de 30 km du projet à vol d'oiseau (APB du 22/04/2010 et du 22/03/2011).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Trith-Saint-Léger n'est pas une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Trith-Saint-Léger ne se situe ni dans un parc national, ni dans un parc naturel marin, ni dans une réserve naturelle, ni dans une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional.  La commune Trith-Saint-Léger se situe à la frontière du parc naturel régional "Scarpe-Escaut", Valenciennes étant compris dedans. Aucun impact sur le PNR n'est a mentionné.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Trith-Saint-Léger est couvert par un plan de prévention du bruit à l'échelle de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut en cours d'élaboration. Le PEB de l'aérodrome de Denain-Valenciennes couvre l'ouest de la commune (AP du 04/01/2017). La ville est assujettie aux nuisances sonores routières (au Nord A2 : > 81 dB (A) de jour) et aériennes (zones bruit aérodrome A, B, C et D). Le site n'est pas couvert par le PEB de l'aérodrome, il se situe à environ 2 km.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Trith-Saint-Léger se situe dans le bassin minier inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, il ne se situe pas dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, la commune de Trith-Saint-Léger est située dans le périmètre du PPRI de la vallée de la Rhonelle et de ses affluents (en cours d'élaboration).  La commune de Trith-Saint-Léger n'est pas concernée par un PPRT ou PPR Miniers (Annexe de l'AP du 5 juillet 2019).  Prescrit par arrêté préfectoral du 06/12/2018.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, le site ne se situe pas dans un site ou sur des sols pollués.  A noter toutefois, la proximité de l'emprise du projet avec le site de Valdunes (situé à quelques dizaines de mètres à l'Ouest du parking). Le site de Valdunes est classé BASOL et soumis à autorisation (activités de sidérurgie et métallurgie).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, la commune de Trith-Saint-Léger ne se situe pas dans une ZRE. La plus proche est celle de la nappe des calcaires carbonifères à environ 20 km.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne se situe pas dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle. Le captage le plus proche se situe à Marly, à 4 km du site (réf. BRGM 00284XTEMP/).
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se situe dans le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000.  Le plus proche est le site d'importance communautaire FR31100507 " Forêts de Raismes / St-Amand / Wallers et Marchiennes et plaine alluviale de la Scarpe". Il se situe entre 5 et 10 km du site.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé à proximité d'un site classé.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de prélèvement d'eau dans sa phase de travaux ou d'exploitation.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement du parking ne modifiera pas les masses d'eau souterraines que ce soit lors des travaux ou de son exploitation. Les travaux sont réalisés uniquement en surface. Aucun prélèvement d'eau souterraine n'est prévu.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, durant les opérations de terrassement (rabotage, régalinge du terrain...), les matériaux déblayés seront évacués vers des filières de gestion adaptée. Les déblais contenant des HAP ou amiante seront évacués vers une décharge de classe I.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux nécessaires aux travaux de terrassement et de revêtement du parking seront apportés. Ils sont constitués de plusieurs ressources naturelles du sol ou du sous-sol ( ex : schistes houillet pour les matériaux de remblais, différents types de graves naturelles, sables pour les couches d'assise, entre autres).  Les matériaux pour l'installation du système de gestion des eaux pluviales et de l'éclairage public seront également apportés.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site gardera le même usage. La végétation actuellement présente sur le site (en bordure de la route G. Delory) sera conservée. Le site n'est pas en connexion avec des continuités écologiques ou concerné par des programmes de trames vertes et bleues.  L'élément le plus proche intégrant le programme TB du SCoT du Valenciennois est l'étang du vignoble situé à 2 km à vol d'oiseau. Il n'y aura pas d'impact du projet.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000.  Le plus proche est le site d'importance communautaire FR31100507 " Forêts de Raismes / St-Amand / Wallers et Marchiennes et plaine alluviale de la Scarpe". Il se situe entre 5 et 10 km du site du projet.  Aucun impact n'aura lieu.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante sur le parking déjà existant. Il ne portera pas atteinte à une zone présentant une sensibilité particulière d'un point de vue écologique.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, le projet est réalisé sur un parking déjà existant. L'usage ne sera pas modifié. La végétation déjà présente en bordure de route est conservée.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parking se situe dans une zone ferroviaire générant un trafic non négligeable des transports (trains, voitures, vélos...). Autrement, aucun risque technologique n'est présent sur le site.  Le site se situe à une dizaine de mètres de Valdunes, site soumis à autorisation (constructions de locomotives et matériel ferroviaire roulant). Les activités de l'installation nécessitent notamment le stockage de liquides inflammables, l'emploi de matières abrasives...
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, le site se situe à proximité de l'Escaut canalisée et est concerné par le PPRI de la vallée de la Rhonelle et de ses affluents. Ce dernier est en cours d'élaboration.  Aucune interdiction d'aménagement n'est spécifiée sur l'emprise du projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Dans le contexte de la Covid-19, la phase de travaux sera réalisée selon le guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction Covid-19.  Dans sa phase exploitation, la gestion des eaux pluviales est réalisée de sorte à capter la pluie dès son point de chute (sol perméable au niveau des places de stationnement) pour éviter le ruissellement et tout chargement en hydrocarbures émis par le trafic sur le parking et constituant l'enrobé.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans sa phase travaux, le trafic sera lié aux engins de chantier.  Dans sa phase exploitation, il engendrera le stationnement et le déplacement des véhicules légers.  Le trafic sera du même ordre de grandeur que celui opéré actuellement.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Lors de la phase travaux, le projet risque de susciter certaines nuisances sonores. Les bruits de chantiers ne devront toutefois pas dépasser les seuils sonores en vigueur. Etant donné le bruit déjà présent autour du site (transport ferroviaire, aéroport à quelques km, trafic sur la rue G. Delory), il ne devrait pas y avoir d'augmentation significative des nuisances pendant la phase de travaux. Dans sa phase exploitation, le bruit engendré par le trafic des VL sera semblable à celui actuellement observé (même usage et capacité).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans sa phase travaux, des odeurs liés aux engins de chantier pourront être constatées (carburant).
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans sa phase exploitation, les odeurs seront liées au trafic automobile.
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Autrement, aucune nuisance olfactive supplémentaire à celles déjà constatées dans l'usage actuel du site n'est à mentionner.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Outre durant la phase de travaux (3 mois) et les opérations de terrassement (nivellement, compactage...) réalisées par les engins de chantier, le projet n'engendrera pas de vibrations.
		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le parking sera équipé d'un système d'éclairage classique. Sur le parking, 7 candélabres double croise d'une hauteur de 8 m seront implantés. Les lanternes utilisées sont des LED. Chaque lanterne devrait avoir un fonctionnement annuel de 4100 heures soit 170 jours.
		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le système n'éclairera que le parking.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant les travaux, un réenvol de particules et de poussières pourra avoir lieu et des émissions de carburants des engins de chantier.
				Le trafic automobile engendrera des rejets de carburant en quantité identique à la situation actuelle.
				Autrement, le parking en lui-même n'engendrera pas de rejets dans l'air.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant les travaux, aucun rejet liquide ne sera réalisé dans le réseau existant ou au milieu naturel. Les opérations de nettoyage du matériel ne seront pas réalisées sur place. Dans sa phase exploitation, les rejets liquides sont les eaux pluviales du parking. Le système mis en place permettra d'éviter le ruissellement et de limiter le volume d'eau rejeté dans le réseau communal existant (pas directement au milieu naturel). D'éventuelles fuites des VL des usagers (huile de moteur...) pourraient également représenter une source de rejets liquides. Mais cela reste négligeable.
Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant les travaux, aucun effluent ne sera généré. Comme mentionné pour la question précédente, le nettoyage du matériel en fin de travaux ne sera pas réalisé sur le site du projet mais sur le site de l'entreprise sous-traitante.	
				Durant son utilisation, les effluents du parking sont liés aux eaux pluviales et fuites des véhicules légers.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant les opérations de terrassement (rabotage, régalinge du terrain...), les déblais générés seront évacués en décharge contrôlée. Les déblais contenant des HAP ou amiante seront évacués vers une décharge de classe I.

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, aucun impact sur le patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager n'est envisagé.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non l'usage du sol sera le même que celui actuellement observé : une aire de stationnement.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Non les incidences du projet ne seront pas cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés. Sur les 6 derniers mois, aucun projet n'a été soumis dans un rayon de 1 km autour du site (commune de Trith-Saint-Léger et communes limitrophes).

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

Non le projet n'aura aucun effet de nature transfrontalière.

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

- Aucun rejet d'effluents liquides opéré sur site durant la phase travaux.
- Envoi des déblais générés par les opérations de terrassement vers des filières de gestion adaptées.
- Système d'infiltration des eaux pluviales sur site pour éviter le ruissellement et le chargement de la pluie en contaminants.
- Filtration de l'eau par la végétation contenue dans les pavés alvéolaires (mousses type sedum).
- Conservation de la végétation en bordure de la rue G. Delory : conservation de la flore/faune implantée.
- Engazonnement/implantations de végétation dans la continuité de celle existante en bordure de la rue G. Delory

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non. Aucun changement d'usage ne sera opéré sur l'emprise du projet. De par son usage actuel et sa localisation (sol artificialisé), le site n'impactera pas de zone sensible d'un point de vue écologique. La végétation existante située en bordure de rue G. Delory sera par ailleurs conservée. Les travaux à opérer sont superficiels et ne modifieront en aucun cas le sous-sol et les masses d'eaux souterraines présentes au droit du site. Aucun prélèvement d'eau ou de relargage au milieu naturel ne sera effectué. L'hydrologie superficielle locale ne sera pas non plus impactée. Le système de gestion des eaux pluviales par infiltration à la parcelle permettra de limiter le ruissellement des eaux. La zone tampon et le débit de fuite prévus (2 l/s) permettront de contrôler le volume d'eau rejeté dans le réseau existant. Les nuisances sonores et olfactives générées seront du même ordre de grandeur que celles observées actuellement et sont négligeables aux vues des infrastructures environnantes (gare et aéroport).

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Annexe 6 : Localisation de l'emprise du site du projet par rapport au site BASOL à proximité. Concerne la rubrique : 5.1. Le projet se situe-il dans un site ou sur des sols pollués ?

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Saint-Saulve

le, 10 décembre 2020

Signature

**SIMOUV**  
Syndicat Intercommunal de Propriété et  
d'Organisation Urbaine de Valenciennes  
Zone Industrielle N°4  
B.P.12 - 59 680 SAINT SAULVE  
Tél : 03 27 43 63 21  
Fax : 03 27 43 63 21  
Courriel : contact@simouv.fr

**P.ROULET**  
PAR DELEGATION



**Annexe 6 :**

**Extrait cartographique resituant l'emprise du projet par rapport au site BASOL de Valdunes (SSP00312101)**



Emprise du site  
BASOL de  
Valdunes

Emprise du projet  
du parking

Echelle : 1/2000

## **Annexe 2**

**Plan de situation du projet (échelle 1/25 000<sup>e</sup>)**



# Légende :

## Réseau routier

	Autoroute
	Péage
	Autoroute en construction
	Liaison locale
	Liaison régionale
	Liaison principale
	Chemin
	Sentier
	Piste cyclable isolée ou voie verte
	Parking

## Réseau ferré et transports divers

### Voies ferrées

	Voie ferrée
	Transport urbain, funiculaire

### Transport par câble

	Télécabine, téléphérique ou télésiège
--	---------------------------------------

### Transport d'énergie et de matières premières

	Canalisation d'hydrocarbures
	Ligne électrique
	Pylône

## Hydrographie

	Surface d'eau, bassin ou zone marine
	Surface d'eau temporaire sur végétation, mangrove
	Cours d'eau permanent
	Canal
	Barrage surfacique
	Aqueduc au sol ou en élévation
	Réservoir d'eau, Château d'eau

## Occupation des sols et végétation

	Forêt
	Verger
	Vigne
	Sable sec
	Graviers ou galets
	Sable humide et vase

## Constructions et équipements divers

	Bâtiment
	Bâtiment industriel ou commercial
	Bâtiment public ou sportif
	Mairie
	Aérodrome ou aéroport
	Terrain ou piste de sport

## Limites administratives/ zones réglementées

	Limite de commune
	Limite d'État
	Parc national ou régional
	Réserve naturelle
	Parc marin
	Enceinte militaire

**Annexe 3**

**Photographies du site**

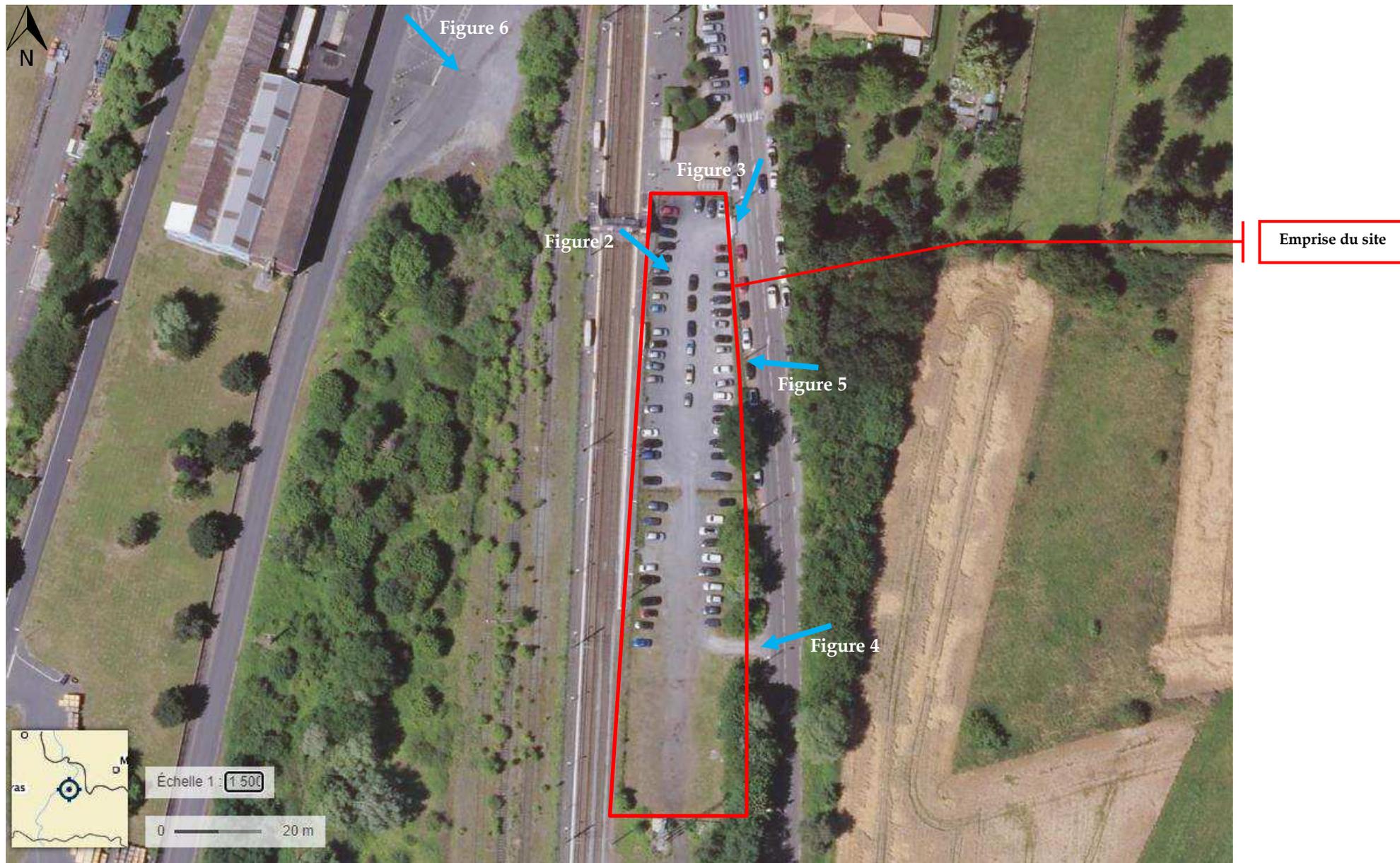


Figure 1 : Localisation cartographique des prises de vue



Crevasse, enrobé  
abîmé

Figure 2 : Vue depuis la passerelle de la gare – février 2020 (Source : Voix du Nord. Février 2020. Image prise par Thomas Lo Presti. Article de presse disponible sur < <https://www.lavoixdunord.fr/716692/article/2020-02-28/de-gros-travaux-d-amenagement-en-vue-pour-la-gare-du-poirier-trith-saint-leger> > )



Figure 3 : Vue depuis la rue Gustave Delory, accès Nord du parking - septembre 2019 (Source : Google Maps)



Figure 4 : Vue depuis la rue Gustave Delory, accès Sud du parking - septembre 2019 (Source : Google Maps)



Figure 5 : Vue depuis la rue Gustave Delory- septembre 2019 (Source : Google Maps)

Bâtiment de la gare  
du Poirier-  
Université



Parking situé  
derrière les arbres

Figure 6 : Vue depuis la rue Jules Guesde - septembre 2019 (Source : Google Maps)

**Annexe 4 :**

**Emprise cadastrale et plan des travaux d'aménagement VRD  
du projet (source : AGECE Engineering)**

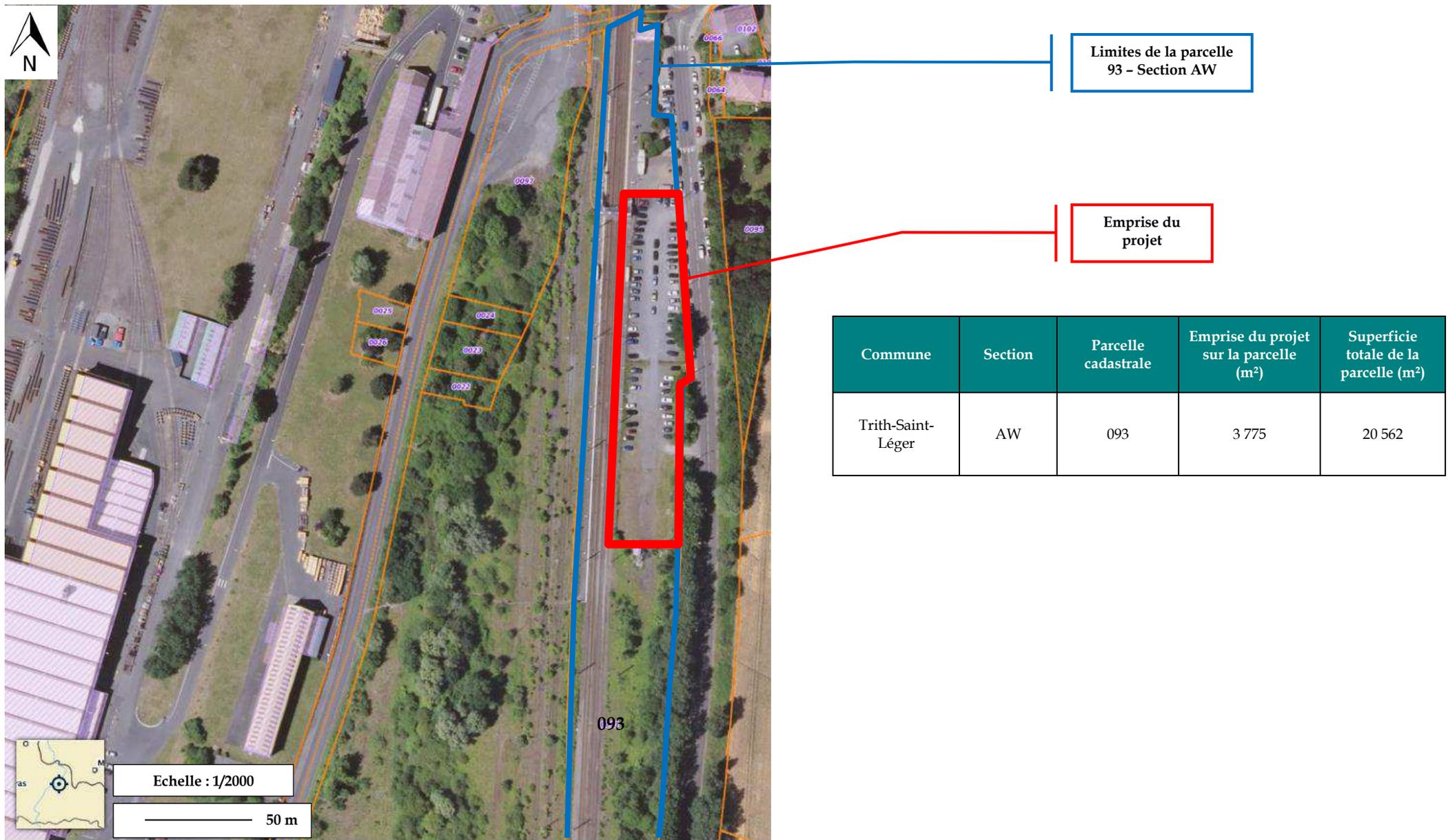


Figure 1 : Emprise cadastrale du projet (parcelle 093 - Section AW)

HAUTS DE FRANCE  
COMMUNE DE TRITH-ST-LÉGER

Esquisse  Avant-projet  Projet  Exécution

OBJET : AMÉNAGEMENT  
SITUATION : TRITH-ST-LÉGER - PARKING 'SNCF' - LE POIRIER UNIVERSITÉ  
INTITULÉ : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PARKING DE LA GARE SNCF "LE POIRIER-UNIVERSITÉ" À TRITH-SAINT-LÉGER

LE MAÎTRE D'OEUVRE VRD

**AGECI**  
engineering

AGECI ENGINEERING  
15 Boulevard Foch  
93 303 VILLECHRYSES  
Tel: 01 27 43 69 15

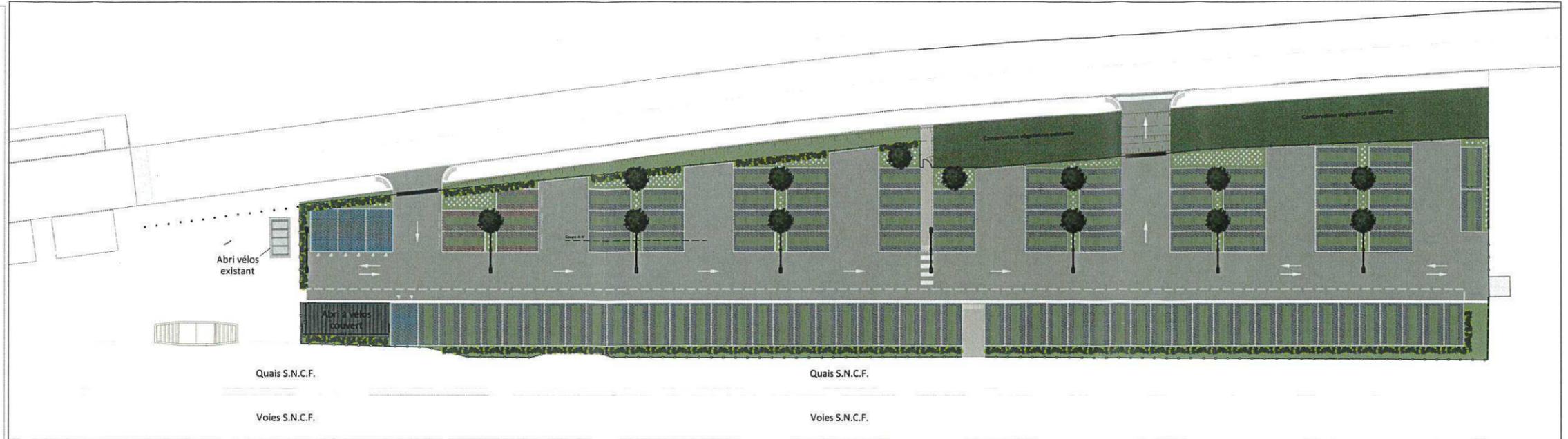
LE MAÎTRE D'OUVRAGE

**SIMOUV**

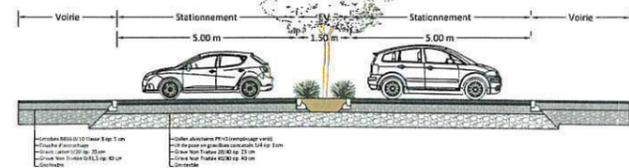
SIMOUV  
840 Rue du Poirier Universitaire  
59183 TRITH-SAINTE-VALAIRE  
Tel: 03 27 45 21 25



CARACTÉRISTIQUES	AMÉNAGEMENT / ASSAINISSEMENT
Dossier N° : A1931F	A 30 06 2020 - Création du plan
Référence : 2020-TRITH	B
Date : Juin 2020	C
Echelle : 1/200ème	D
Plan/Exé : DCE	E
Observations :	



Coupe A-A'

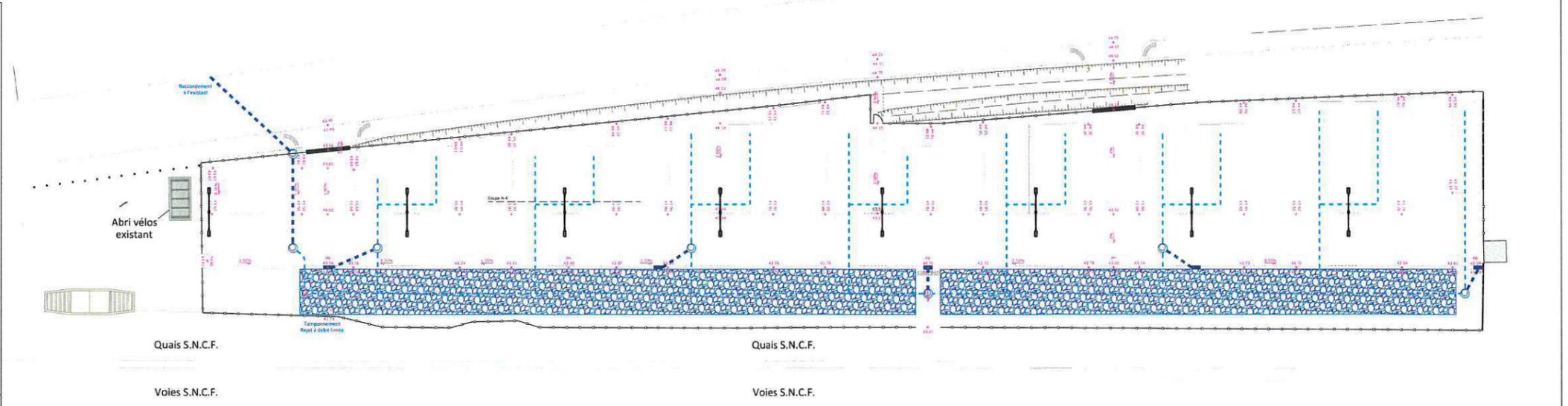


Légende Bordures/caniveaux

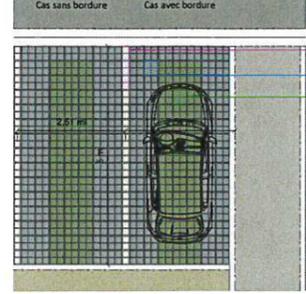
- Fil d'eau
- Bordure T1 (posée à l'envers)
- Bordure P1
- Caniveau C51
- Voire treillis soudé ht: 1.50m à poser
- Voire en enrobés à créer
- Stationnements en dalles alvéolaires à créer
- Trottoirs en enrobés à créer
- Espaces verts (engazonnement) à créer
- Espaces verts (plantations) à créer
- Arbre à planter

Légende Fourreaux / Assainissement

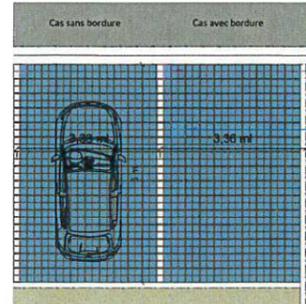
- Eclairage public - Fourreaux TPC + cuivre 45mm à poser
- BT - Fourreaux Ø75mm à poser
- BT VE - Fourreaux Ø90mm (principal) à poser
- BT VE - Fourreaux Ø40mm (branchement) à poser
- Canalisation EP PVC Ø150mm à poser
- Drain EP PE perforé Ø200mm à poser
- Regard de visite EP Ø1000mm à poser
- Bouche d'injection à poser
- Bouche d'injection à poser



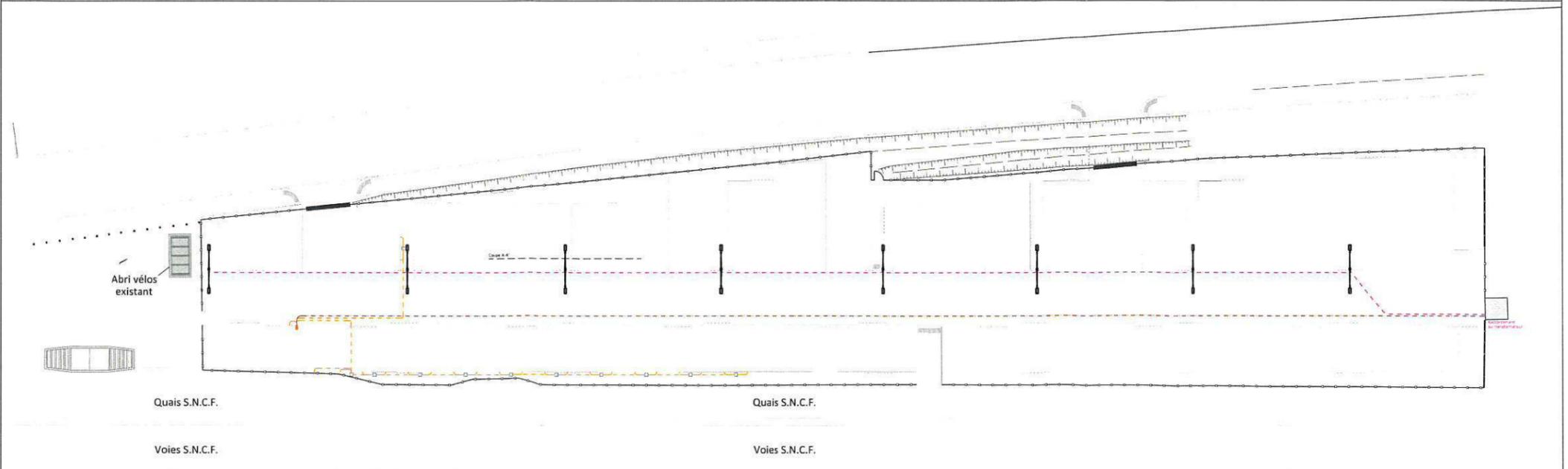
Cas sans bordure Cas avec bordure



- Dalle de délimitation 0.19x1m
- Remplissage pavés 'gris clair'
- Dalle alvéolaire 0.33x0.33m
- Remplissage pavés 'anthracite'
- Dalle précurtivée mousse 0.33x0.33m



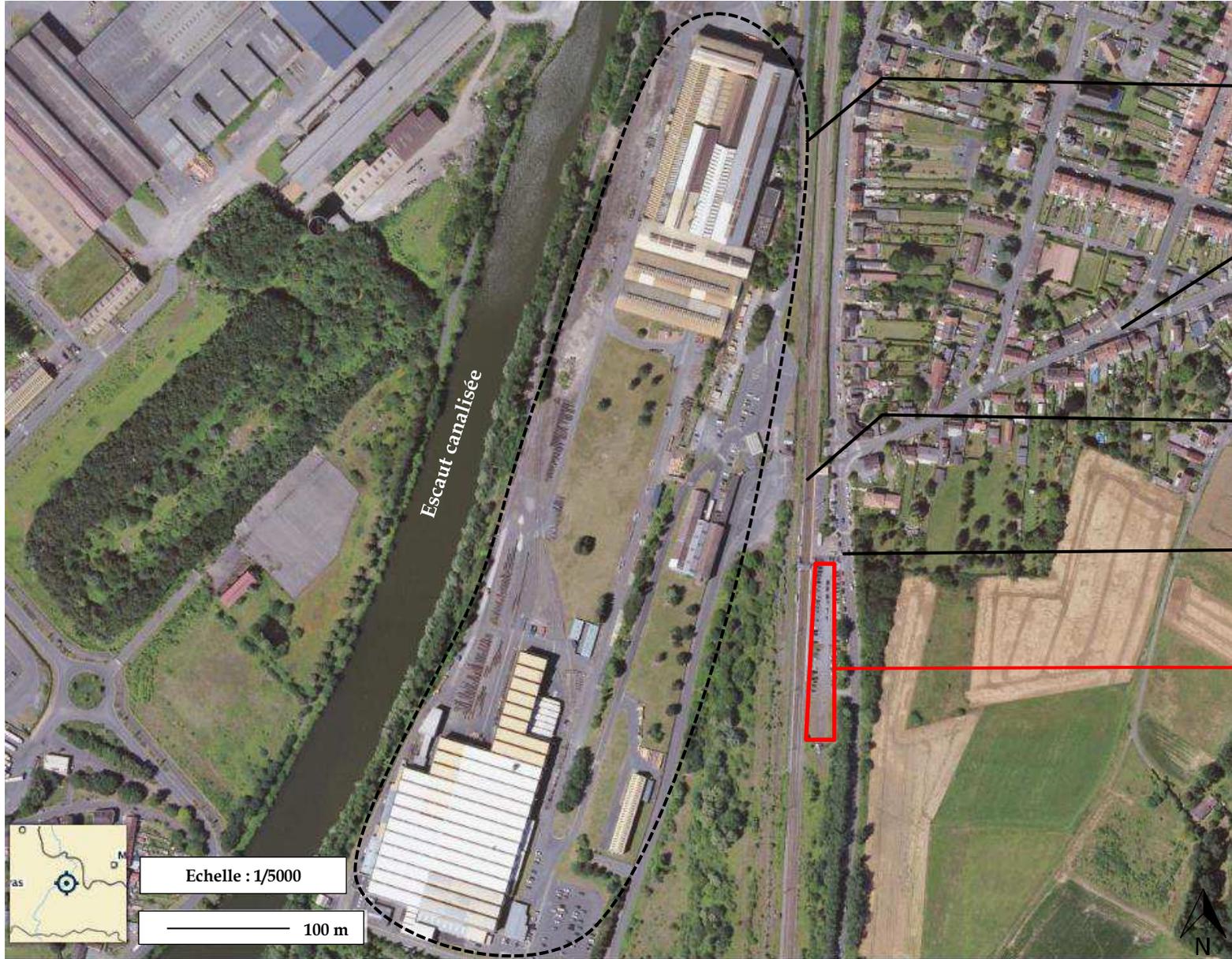
- Dalle alvéolaire 0.33x0.33m
- Remplissage 50% pavés 'bleu' / pavés 'gris clair'
- Dalle alvéolaire 0.33x0.33m
- Remplissage pavés 'bleu'





## **Annexe 5**

**Photographies aériennes des abords du site du projet (échelle  
1/5000<sup>e</sup> et échelle 1/2000<sup>e</sup>)**



MG Valdunes

Rue Danton

Voies ferrées

Rue Gustave Delory

Emprise du projet

Echelle : 1/5000

100 m





MG Valdunes

Habitations

Voies ferrées

Rue Gustave Delory

Emprise du projet

Zone agricole

Echelle : 1/2000

50 m

